

## Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

### Votre abonnement a bien été pris en compte


Vous serez **alerté(e) par email** dès que la page « **Paris : estimer les loyers de référence (bail signé après juin 2019) (Simulateur)** » sera mise à jour significativement.

Vous pouvez à tout moment supprimer votre abonnement dans votre compte service-public.fr (<https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes>) .

### Être alerté(e) en cas de changement

#### Ce sujet vous intéresse ?

Connectez-vous à votre compte et recevez une **alerte par email** dès que l'information de la page « **Paris : estimer les loyers de référence (bail signé après juin 2019) (Simulateur)** » est mise à jour.

 S'abonner ([https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?  
targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/R46641/abonnement](https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/R46641/abonnement))

## Paris : estimer les loyers de référence (bail signé après juin 2019) (Simulateur)

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) Ile-de-France

Permet d'estimer les loyers de référence (loyer de référence minoré et majoré) pour un logement situé à Paris, lorsque le bail d'habitation a été signé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Accéder au simulateur (<http://www.referenceloyer.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>)

Vérfié le 27 janvier 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

#### Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

- Complément de loyer : quelles sont les règles ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34401>)
- En quoi consiste l'encadrement des loyers à respecter en zone tendue ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1314>)
- Montant du loyer à Paris (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34407>)
- Que faire en cas de litige lié à la location d'un logement ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31301>)

Besoin d'aide ? Un problème ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46641/besoin-d-aide-un-probleme>)